



COMMUNE D'ANDELNANS



PLAN LOCAL D'URBANISME

7.1. P.P.R.I.

ZONAGE RÉGLEMENTAIRE

APPROBATION

Vu pour être annexé à notre arrêté ou délibération en date de ce jour, Le, Le Maire,	Élaboration du P.L.U. prescrite le :	28 Juin 2012
	P.L.U. Arrêté le : Arrêté d'enquête publique du : Enquête publique du : au :	18 Décembre 2018 23 Mai 2019 12 Juin 2019 17 Juillet 2019
Pour copie conforme, Le Maire,	P.L.U. approuvé le :	

PPRI DE LA SAVOUREUSE, DU RHÔME ET
DE LA ROSEMONTAISE
Commune d'Andelnans

Echelle : 1 / 5 000 (sous format A3)

Risque d'embâcle

Maison Rota

Légende du zonage réglementaire

Zone E : expansion de crue

Zone U1 : contraintes d'urbanisme très fortes et risques humains très élevés

Zone U2 : contraintes d'urbanisme fortes et risques humains élevés

Zone U3 : contraintes d'urbanisme faibles et risques humains faibles

